

## EXTRAIT du REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

**OBJET** : Garantie d'emprunt DYNACITE 403 100 € - Réhabilitation de 25 logements Bât. La Combe Rue du Bugey

Séance du 31 juillet 2018

L'an deux mille dix-huit, le trente-et-un juillet à vingt heures douze, le Conseil Municipal d'Hauteville-Lompnes, dûment convoqué le vingt-quatre juillet deux mille dix-huit, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard ARGENTI, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 27**

**Membres présents : 15**

Ms ARGENTI Bernard, BLEIN Jean, BOURGEOIS Didier, CHAPUIS Gérard, FERRARI Jean, PESENTI Philippe, PIFFADY Philippe, RABUT Jacques, RODRIGUEZ-CERVILLA José, ZANI Guy.

Mmes BOURDONCLE Annie, CARRARA Carole, PALAZZI-ZANI Nelly, ROSIER Nicole, TRAINI Marie.

**Membres absents excusés : 3**

Mmes JOLY Fabienne, MACHON Annie (représentée par M. BOURGEOIS Didier), MASNADA Isabelle (représentée par Mme BOURDONCLE Annie).

**Membres absents : 9**

Ms CHARVOLIN Roch, HARNAL Sébastien, RENAUD Jean-Xavier, SAVEY Didier.

Mmes BARDON Fabienne, CHENET Valérie, LETRAY Marie-Odile, ROTARU Maria, TREUVELOT Catherine.

**Secrétaire de séance** : Madame PALAZZI-ZANI Nelly.

**Soit** : 15 présents, 2 pouvoirs.

**Considérant** l'emprunt d'un montant de 403 100,00 € (ci-après « le Prêt » ou « le Contrat de Prêt ») contracté par Dynacité Office Public de l'Habitat de l'Ain (ci-après « l'Emprunteur ») auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (ci-après « le Bénéficiaire ») pour les besoins de financement de réhabilitation 25 logements situés au bâtiment « la Combe » rue du Bugey, pour lequel la Commune d'Hauteville (ci-après « le Garant ») décide d'apporter son cautionnement (ci-après « la Garantie ») dans les termes et conditions fixées ci-dessous.

**VU** les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'article 2298 du Code civil ;

**VU** le Contrat de Prêt n° 77268 en annexe signé entre la Dynacité Office Public de l'Habitat de l'Ain et La Caisse des Dépôts et Consignations le 26/04/2018 ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 14 VOIX POUR, 2 VOIX CONTRE (M. FERRARI Jean, Mme CARRARA Carole), 1 ABSTENTION (Mme PALAZZI-ZANI Nelly), les pouvoirs sont engagés,**

**- DECIDE :**

**ARTICLE 1er : Accord du Garant**

Le Garant accorde son cautionnement à hauteur de 100,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 403 100,00 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt n° 77268 constitué de 2 lignes du Prêt.

Le Contrat de Prêt est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**ARTICLE 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes**

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas

acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**ARTICLE 3 :**

Le Garant s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette garantie d'emprunt.
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Bernard ARGENTI